

ALAN BAUCO

Route de Loëx 79 — 1232 Confignon, Suisse

contact@alanbauco.com

Contrat de coaching

Programme ALPHA RECOMP · Durée 3 mois · CHF 1 200

PARTIES AU CONTRAT

LE COACH	LE CLIENT
Alan Bauco Route de Loëx 79, 1232 Confignon Suisse contact@alanbauco.com	[Prénom Nom] [Adresse complète] [Ville, Pays] [Email]

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 — Objet du contrat

Le Coach s'engage à fournir au Client un accompagnement personnalisé en recomposition corporelle dans le cadre du programme ALPHA RECOMP, d'une durée de trois (3) mois à compter de la date de livraison du programme personnalisé.

Article 2 — Prestations incluses

Dans le cadre de ce contrat, le Coach s'engage à fournir :

- Un programme d'entraînement personnalisé adapté aux objectifs et au niveau du Client
- Un programme nutritionnel personnalisé
- Un appel de suivi hebdomadaire (visioconférence ou téléphone)
- Un accès WhatsApp au Coach durant toute la durée du programme
- Un accompagnement visant l'autonomie progressive du Client à l'issue des trois mois

Article 3 — Objectif du programme

L'objectif du programme est d'accompagner le Client dans sa recomposition corporelle. Le Coach s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif. Il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultats. Les progrès dépendent en partie de l'implication et du respect des recommandations par le Client.

Article 4 — Garantie de continuité

Si à l'issue des trois (3) mois le Client estime ne pas avoir progressé, le Coach s'engage à prolonger l'accompagnement gratuitement jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants, sous réserve que le Client apporte la preuve du respect intégral des recommandations, notamment :

- Le suivi du programme d'entraînement (logs de séances via l'application LIFTR ou équivalent)
- Le respect du programme nutritionnel (journal alimentaire ou photos de repas hebdomadaires)
- La participation à tous les appels de suivi hebdomadaires
- Une communication régulière via WhatsApp

Article 5 — Tarif et modalités de paiement

Le prix du programme ALPHA RECOMP est fixé à CHF 1 200 (mille deux cents francs suisses), payable en totalité par virement bancaire avant le début du programme. Les coordonnées bancaires sont communiquées au Client lors de l'onboarding.

Article 6 — Politique d'annulation et remboursement

Le paiement intégral est dû avant le démarrage du programme. Une fois le programme personnalisé livré au Client, aucun remboursement ne pourra être accordé, quelle que soit la raison invoquée. En cas de désistement du Client avant la livraison du programme, le Coach remboursera le montant intégral dans un délai de 14 jours.

Article 7 — Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes sur son état de santé, ses antécédents et ses objectifs
- Consulter un médecin avant de débiter le programme en cas de doute sur son aptitude physique
- Suivre les recommandations du Coach avec sérieux et régularité
- Communiquer tout problème de santé survenant pendant le programme

Article 8 — Responsabilité

Le Coach est un professionnel du coaching sportif et nutritionnel. Il ne se substitue pas à un médecin ou à un professionnel de santé. Les recommandations fournies ne constituent pas un avis médical. Le Coach décline toute responsabilité en cas de blessure ou préjudice résultant du non-respect des recommandations ou d'une condition médicale préexistante non déclarée.

Article 9 — Confidentialité

Le Coach s'engage à traiter les informations personnelles et médicales du Client avec la plus stricte confidentialité. Ces données ne seront pas transmises à des tiers sans accord explicite du Client. Le Client autorise le Coach à utiliser ses photos de transformation à des fins de communication, sous réserve de son accord écrit préalable.

Article 10 — Propriété intellectuelle

Les programmes d'entraînement et nutritionnels fournis sont destinés à l'usage personnel et exclusif du Client. Toute reproduction, diffusion ou revente est strictement interdite.

Article 11 — Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit suisse. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du domicile du Coach, soit les tribunaux de Genève, Suisse.

Article 12 — Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature par les deux parties et après réception du paiement intégral.

SIGNATURES

Fait à Genève, le _____

Le Coach	Le Client
Alan Bauco	[Prénom Nom]